

Le fait du jour → Auvergne

Malades

Depuis 2006, cinq des agents techniques du centre France Télécom du site de Riom-ès-Montagnes (Cantal) ont été atteints par un cancer. Trois sont décédés.

Un chiffre

29 cas de maladies graves ou de décès, sur un site France Télécom à Béziers, alertant actuellement le CHSCT Languedoc-Roussillon.

Agrégat

On parle d'agrégat de cancers à Riom, à cause de la survenue de plusieurs cas, au sein d'un groupe d'individus, dans une certaine zone géographique, au cours d'une période réduite.

FRANCE TÉLÉCOM ■ Publication d'une étude menée à la suite de maladies développées à Riom-ès-Montagnes

Trop de cancers sur le même site

Plusieurs agents de France Télécom, basés à Riom-ès-Montagnes (Cantal), ont développé des cancers inexplicables. Une expertise, commandée par le CHSCT de l'entreprise, fait un lien entre les pathologies et l'activité des techniciens.

Chemcha Rabhi

Les cancers des agents de France Télécom de Riom-ès-Montagnes seraient bien d'origine professionnelle. « Les salariés qui ont déclenché une pathologie tumorale ont été exposés dans leurs activités professionnelles à de multiples cancérigènes », affirme une étude présentée début mars, au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'Unité d'intervention Auvergne-France Télécom (voir notre édition du 28 janvier 2009).

Cette étude a mis en parallèle les différentes expositions et la multiplicité des pathologies constatées chez les techniciens du site cantalien. Depuis 2006, cinq d'entre eux ont développé un cancer de type différent, trois sont décédés. Cinq autres, partis à la retraite avant 2005, sont aussi atteints par la pathologie. De plus, trois agents de La Poste, qui partage avec France Télécom (*) le même bâtiment, sont également touchés, l'un d'eux est décédé.

La situation alerte alors la CGT, Fédération des activités postales et de télécommunications (FAPTT) du Cantal, et mobilise plus particulièrement Franck Refouveau, inquiet de ce nombre de cancers « anormalement » élevé sur le site de Riom. Face à la gravité des faits, le CHSCT finit par voter, en mars 2009, la réalisation d'une expertise, et désigne le cabinet



EXPERTISE. Les experts du Giscop 93 ont retracé et analysé les parcours professionnels des agents de France Télécom, malades du cancer ou décédés, du site de Riom-ès-Montagnes pour déterminer les expositions aux cancérigènes auxquels ils ont été soumis. PHOTO D'ARCHIVES FRANCK BOLEAU

France Télécom n'a pas la même lecture

Le groupe France Télécom prend acte de cette expertise et en tiendra compte. Toutefois, il ne fait pas la même lecture de ces travaux. « Cette étude n'affirme pas l'origine professionnelle des cancers » des agents de Riom, estime un porte-parole du groupe. « L'étude ne fait pas le lien entre les expositions et les maladies. Ce qu'elle dit, toutefois, c'est qu'on ne peut pas exclure les effets d'une exposition à des parafoudres radioactifs sur une durée très longue ».

Le porte-parole du groupe rappelle : « Nous avons fait des mesures de contrôle sur l'environnement de travail à Riom-ès-Montagnes très poussées. Ces vérifications n'ont rien donné d'anormal ».

Pour le groupe : « Cette expertise est un travail intéressant et on va la prendre en compte. Cette étude s'inscrit dans les travaux engagés avec nos partenaires sociaux et d'autres acteurs, notamment dans le cadre du CNHSC, qui travaille sur ce sujet... » ■

Secafi. Ce dernier s'est appuyé sur les compétences et la méthodologie reconnue du Groupement d'intérêt scientifique des cancers d'origines professionnelles (Giscop) 93, dirigé par Annie Thébaud-Mony, sociologue en santé au travail et directrice de recherche à l'Inserm.

Ce groupe de spécialistes pluridisciplinaires s'est penché sur les parcours professionnels des techniciens rimois, sur leurs conditions de travail, sur les matériels manipulés, les équipements, ainsi que sur les expositions auxquelles ils ont été soumis. Pour cela, ils ont rencontré agents et retraités, les fa-

milles et collègues de ceux décédés. « Nous avons mené huit entretiens individuels, complétés par des entretiens collectifs. L'objectif était la reconstitution chronologique et une description précise de leurs parcours et activités de travail, depuis leur entrée dans le monde du travail, à aujourd'hui », explique la directrice du Giscop.

« Exposés à plusieurs cancérigènes »

L'expérience de ces salariés a été croisée avec celle des spécialistes : médecins du travail, ingénieurs de prévention, toxicologues... « Cette analyse des parcours nous a conduits à montrer la gravité du cumul des expositions à des cancérigènes majeurs : sources radioactives contenues dans les parafoudres, amiante, brai de houille, plomb, principalement, mais aussi fumées de soudage et d'autres produits toxiques et chimiques... », précise-t-elle. « Ce dont on est sûr, c'est qu'il est plus dangereux d'être exposé à plusieurs cancérigènes qu'à un seul », explique Annie Thébaud-Mony. Il apparaît donc que « les expositions les plus nombreuses et les plus lourdes sont avant tout liées à l'activité de travail des agents... que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment », conclut l'expertise.

Pour la sociologue, ces résultats « rendent légitime la démarche d'accès aux droits de la réparation en maladie professionnelle de ces agents atteints ou des ayants droit de ceux qui sont décédés ». Une question qui pour France Télécom ne se pose pas pour l'instant en ces termes. ■

(*) Le groupe La Poste indique que pour sa part, il n'a, à ce jour, pas connaissance des conclusions de ce rapport.

Les parafoudres au cœur d'interprétations différentes

Pour Secafi, « il apparaît que les salariés rimois ont été exposés à des risques d'utilisation de parafoudres (*) radioactifs ».

Ce constat vient corroborer les doutes de Franck Refouveau, de la CGT FAPT Cantal. « Cela démontre que des gens ont pu être malades à cause de négligence », soutient le syndicaliste. Déplorant que « l'entreprise ne prenne pas la mesure du danger des parafoudres », le syndicat cantalien a sollicité la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD) pour une étude sur le sujet. « Ses conclusions font état de risques non

négligeables, compte tenu de la manipulation sans protection, de la mise à la bouche, du stockage dans les véhicules de certains modèles qui émettent, à un niveau relativement élevé, des radiations », résume la CGT.

Parallèlement, la direction de France Télécom a fait réaliser une étude à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). « Elle dit que les doses évaluées pour le personnel exposé aux parafoudres sont très faibles, assure un porte-parole de l'entreprise. Les doses étant de l'ordre de grandeur de l'irradiation naturelle, l'IRSN considère non justifié de procéder à une évaluation quantitative du

risque sanitaire, associé à ces expositions. Toutefois, elle nous recommande de poursuivre les actions de radioprotection engagées ». Et le porte-parole de rappeler les règles de sécurité, mises en place depuis 1999.

« Nous continuons à retirer ces équipements au fur et à mesure. C'est un processus long. On travaille avec l'IRSN pour qu'il récupère les parafoudres. C'est ensuite l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, qui prend le relais ». Des opérations qui ne satisfont pas la CGT FAPT Cantal. ■

(*) Appareils destinés à éviter des surtensions sur les réseaux installés entre 1940 et la fin des années 1970.

Les recommandations de l'expertise

« Les deux principaux facteurs de risques avérés, communs à la plupart des parcours et à la plupart des pathologies déclarées, sont l'exposition aux fibres d'amiante et l'exposition aux rayonnements ionisants ».

Sur ce premier point, l'expertise souligne « la nécessité d'anticiper les expositions à l'amiante, notamment quand les agents interviennent pour une entreprise ou chez un particulier ou dans un édifice public ». Le cabinet Secafi « plaide pour une analyse plus poussée des situations d'exposition actuelles, la mise à jour du Document unique des risques professionnels et une meilleure application de

la réglementation sur les cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) », au sein de l'entreprise et chez les sous-traitants. « notamment en matière d'information, de prévention et suivi médical ». ■

EXPERTISE SUITE

Deuxième phase. L'objectif est maintenant de poursuivre une analyse plus systématique des risques cancérigènes afin d'accompagner l'entreprise dans la mise en place d'une « vraie démarche de prévention ». Cette deuxième partie est suspendue à la décision de la direction.